



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements de santé

Question écrite n° 55861

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des structures d'accueil et d'hébergement pour familles hospitalisées. En effet, ces structures de proximité sont essentielles pour permettre le répit des aidants, assurer les passerelles entre l'hôpital et le domicile et optimiser le parcours de soins de la personne et de son entourage. Pourtant, l'absence réelle de statut juridique et de modèle de financement stabilisé, freinent le développement de ces structures et menacent leur existence. Il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très sensible à la question de l'hébergement non médicalisé des patients et de leurs aidants à proximité des hôpitaux, notamment lorsque l'établissement de santé est éloigné du domicile du patient. Des réflexions, en lien avec les acteurs concernés, sont en cours sur l'opportunité de développer une offre de solutions d'hébergement en amont ou en aval d'une prise en charge hospitalière, dans le souci d'inciter à l'amélioration du parcours de soins des patients et au développement des prises en charge ambulatoires. Elles portent notamment sur le schéma économique associé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55861

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 mai 2014](#), page 3961

**Réponse publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5836